



Communiqué de presse du 9 Avril 2021

« Depuis la fermeture administrative des instituts, des Spa et des Parfumeries, **la CNEP** a contacté le Ministre Délégué aux Petites et Moyennes Entreprises afin de comprendre tout d'abord le pourquoi de cette brutale fermeture administrative .

Lors de son interview au Grand Jury LCI-RTL-Le Figaro du 21 mars 2020, le Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargé des Petites et Moyennes Entreprises, a clairement expliqué « *qu'on n'allait pas « décortiquer » le code NAF et que lorsque l'on a le même code d'activité, on doit être traité de la même manière* ». C'est la raison pour laquelle il a notamment justifié l'ouverture des cordonniers. Interrogé directement sur le fait que les instituts avaient le même code NAF que les coiffeurs, le ministre a admis que « *s'il y avait des aberrations, il conviendrait de les corriger...* »

Le 22 Mars, sur BFM Story , interrogé à propos du code APE partagé avec les coiffeurs, il a dit en substance « *c'est le même code , pourquoi pas les uns et les autresen ce qui me concerne je ne trouverais pas illogique que les instituts puissent rouvrirla question est posée....* »

La CNEP a échangé plusieurs fois avec les services du Ministre Délégué aux Petites et Moyennes Entreprises et avec le Ministre lui-même, dans l'espoir que les nouveaux arbitrages envisagés puissent modifier favorablement cette décision.

Depuis lors, et devant la fin de non- recevoir de nos tutelles, incapables d'expliquer le pourquoi de cette fermeture arbitraire , c'est toute la filière que **la CNEP** a alors mobilisée par la voix des fabricants de soins de beauté et de bien-être, et celle des fabricants de matériel .

En effet, quand la distribution tousse , la filière toute entière s'enrhume !

Après une semaine d'échanges entre les partenaires de la **CNEP** , c'est le N°1 français des instituts de beauté, le groupe Guinot -Mary Cohr qui porte les espoirs de toutes les esthéticiennes en faveur de la réouverture immédiate de leurs affaires, par une procédure en référé liberté devant le Conseil d'état.

La CNEP et toutes ses **Marques adhérentes** sont solidaires de cette action qui donne un peu d'espoir à nos chefs d'entreprise, sidérés par cette fermeture punitive, et désastreuse pour leur devenir.

Cette procédure montre la mobilisation totale de toute la filière beauté bien-être, déterminée à ne pas subir sans mot dire .»

Contact/ Régine Ferrère/ 06 07 94 50 22